

rér la société des chemins de fer de l'Ouest de la Belgique de la construction de la section du chemin de fer de Grammont à Audenarde, faisant partie des voies ferrées concédées par arrêté royal du 1^{er} décembre 1863, en exécution de la loi du 31 mai 1863, et à restituer à cette société une somme de cent vingt-cinq mille francs (fr. 125,000), sur le cautionnement de six cent mille francs (fr. 600,000), déposé à titre de garantie de l'accomplissement de ses obligations.

Art. 2. Sont soumis au droit fixe de 2 fr. 20 c. les actes portant cession, par des sociétés ou par des particuliers, de la totalité ou de partie de l'exploitation de lignes de chemin de fer dont ils sont ou deviendraient propriétaires.

Promulguons, etc.

Contre-signée par le ministre des travaux publics, M. JULES VANDERSTICHELEN.

215. — 10 JUIN 1867. — LOI qui autorise un échange de terrains militaires avec la ville de Tournai (1). (Monit. du 13 juin 1867.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le gouvernement est autorisé :

1^o À céder à la ville de Tournai, par voie d'échange, les biens indiqués ci-après :

A. La partie de la plaine Saint-Martin située à gauche de la route rectifiée de Dourai	5	60	43
B. Trois parcelles, à droite de cette route, détachées de ladite plaine pour cause de rectification et d'alignement	70	50	
C. Le champ d'exercice de la portée de Sept-Fontaines	5	55	65
Total	11	86	56

2^o À accepter en échange 3 hectares 50 ares de terre à acquérir et à fournir par ladite ville, pour être réunis à la plaine Saint-Martin, de manière à lui donner une forme régulière et une superficie de 20 hectares.

Art. 2. Cette autorisation est accordée sous les réserves et conditions suivantes :

1^o Le plan terrier des terrains à acquérir et à fournir par la ville de Tournai, et à ses frais, en échange des terrains cédés par l'Etat, sera revêtu de l'approbation du ministre de la guerre ;

2^o Cette ville fera exécuter à ses frais et d'après les plans cotés, approuvés par le ministre de la guerre :

A. Tous les travaux d'nivellement et d'assèchement de la plaine de Saint-Martin agrandie, qui seront reconnus nécessaires, afin qu'elle puisse servir en tout temps et en toute saison à l'usage de champ de manœuvre pour la garnison ;

B. Une plantation d'arbres de haute futaie sur le pourtour de cette plaine ;

C. Le bornage légal de ladite plaine, au moyen de bornes de pierre de taille du modèle prescrit pour le bornage du domaine de la guerre ;

3^o Elle ne pourra entrer en jouissance des biens cédés par l'Etat avant que le nouveau champ de manœuvre ait été mis à la libre disposition de l'autorité militaire ;

4^o Enfin, le nouveau champ de manœuvre, tel qu'il sera agrandi et établi, sera et restera la pleine et entière propriété de l'Etat, et il fera partie du domaine militaire national. Il servira à l'usage militaire et il ne pourra être employé, même momentanément, à une autre destination, sans l'autorisation préalable du ministre de la guerre.

Promulguons, etc.

Contre-signée par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORDAN, et le ministre de la guerre, baron GUTHALS.

216. — 10 JUIN 1867. — LOI qui autorise le gouvernement à contracter un emprunt de 60 millions de francs (2). (Monit. du 13 juin 1867.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le gouvernement est autorisé à contracter, aux conditions qu'il déterminera, un emprunt d'un capital effectif de soixante millions de francs.

(1) Session de 1866-1867.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 14 mai 1867, p. 407-408. — Rapport. Séance du 16 mai, p. 411.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 22 mai 1867, p. 1047.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 23 mai 1867, p. L-LI.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 24 mai 1867, p. 330-331.

(2) Session de 1866-1867.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 30 avril 1867, p. 318-319. — Rapport. Séance du 11 mai, p. 408-410.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séances du 24 mai 1867, p. 1079-1080 et 1081-1089.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 25 mai 1867, p. LV.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 25 mai 1867, p. 338-340.